

Séance spéciale du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 décembre 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de clarification concernant l'entente d'aide à la relocalisation;
- Demande de clarification sur l'entretien des infrastructures de la Ville lors de gel de taxes sur plusieurs années;
- Demande d'information quant à un projet de marché public au budget 2024;
- Demande de précision quant à la taxe pour l'environnement;
- Demande de clarification concernant le coût de construction de l'Espace des bâtisseurs;
- Demande d'information quant aux factures de location de glace pour les années 2022, 2023 et 2024;
- Demande d'information quant aux mesures de protection des terres agricoles au budget 2024.

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**A-2023-40**     **Règlement 974 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 43 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 974 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 43 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2023-484

**Adoption – Règlement 975 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2024**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 975 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2024.

ADOPTÉE.

2023-485

**Adoption – Règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau.

ADOPTÉE.

2023-486

**Adoption – Règlement 979 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 979 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2024.

ADOPTÉE.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### **2023-487 Octroi de contrat – Achat de 8 bornes électriques**

CONSIDÉRANT l'approbation d'une demande de subvention auprès de Propulsion Québec pour couvrir jusqu'à 50 % de l'achat et de l'installation de 8 bornes de recharges électriques;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projets en date du 29 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Brunelle Électrique Inc., un contrat de 77 033,25 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques SmartTWO double de niveau 2 de Services FLO Inc., conformément à son offre du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

D'AFFECTER la dépense au fonds vert.

*Certificat de la trésorière numéro 3886*

ADOPTÉE.

### **2023-488 Octroi de contrat – Travaux d'urgence – Sécurisation de la sellette et installation d'une chambre de vanne sur le boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT un bris d'aqueduc survenu le 22 novembre 2023 sur une vanne de raccordement du boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin de conserver le service de distribution d'eau potable aux villes desservies par la Régie intermunicipale d'eau potable;

CONSIDÉRANT les dispositions l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Excavation Civilpro Inc., un contrat d'approximativement 389 219,05 \$ taxes incluses pour la sécurisation de la sellette et l'installation d'une chambre de vanne sur le réseau d'aqueduc du boulevard Lionel-Boulet, le tout, conformément à son offre du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

D'AFFECTER cette enveloppe budgétaire au surplus non-affecté.

*Certificat de la trésorière numéro 3888*

ADOPTÉE.

2023-489

**Demande d'aide financière  
Programme Écocamionnage**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-402 adoptée le 6 novembre 2023 octroyant l'acquisition de deux véhicules outils compacts VBV électriques par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les deux véhicules de marque Westward Industries Ltée modèle Max EV sont admissibles au Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (Écocamionnage) – volet « Acquisition d'une technologie » du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour le Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (Écocamionnage) – volet « Acquisition d'une technologie » du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

D'AUTORISER la signature de tout document ou entente donnant effet à la présente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, par le directeur général, monsieur Sébastien Roy, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*21h04 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt dans le prochain point (le demandeur est son employeur) et sort de la salle*

2023-490

**Acte de servitude – Reconstruction de la ligne de transport électrique  
L2323  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la reconstruction de la ligne de transport électrique L2323 par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec doit procéder à la construction de 2 lignes temporaires pour réaliser ces travaux, dont une de ces lignes traverse une propriété de la Ville, soit le lot 6 224 515 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé sur le chemin de la Baronnie;

CONSIDÉRANT que la signature d'un acte de servitude temporaire en faveur d'Hydro-Québec pour une période de 2 ans est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à majorité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de servitude temporaire d'une durée de 2 ans en faveur d'Hydro-Québec, sur le lot 6 224 515 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, par monsieur le maire Martin

Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes; le plan de la servitude est annexé à la présente.

ADOPTÉE.

21h05 Madame la conseillère Carine Durocher entre

**2023-491 Entente d'aide à la relocalisation – La Petite École Vision Varennes inc. Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente d'aide à la relocalisation avec La Petite École Vision Varennes, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente.

ADOPTÉE.

**2023-492 Renouvellement de gré à gré – Assurances de dommages – Regroupement Varennes/Sainte-Julie – Terme 2023-2024 et 2024-2025**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente du regroupement Varennes / Sainte-Julie relative à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2023-2028;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., pour le renouvellement des assurances du bloc A soit biens, bris d'équipements et délits, pour le bloc B, responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et responsabilité municipale, ainsi que pour le bloc C assurances automobile des propriétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELER de gré à gré les contrats d'assurances de dommages de la Ville pour les blocs A et C du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024 et pour le bloc B, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025, aux assureurs suivants:

<b>Assurances</b>	<b>Assureurs</b>	<b>Courtiers</b>
A) Biens, bris équipements et délits	Beneva	Assureur direct
B) Assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale	Lloyd's, Trisura et Economical	BFL Canada & Associés

C) Automobile	Northbridge	BFL Canada & Associés
---------------	-------------	-----------------------

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance bien, bris d'équipements et délit à Beneva, pour 153 730,33 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale à Lloyd's; Trisura et Economical pour 298 437,20 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage;

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance automobile des propriétaires à Northbridge, pour 59 907,71 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage;

DE VERSER 50 676 \$ constituant la quote-part de la Ville aux fonds de garantie collectif pour les assurances biens, bris d'équipements et délits (22 203 \$) et responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale (28 473 \$) pour les mêmes termes;

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la directrice adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de conserver les deux périodes de questions lors de séances spéciales budgétaires;
- Demande de précisions quant à l'impact des compteurs d'eau sur le compte de taxes résidentiel;
- Demande d'information concernant l'impact budgétaire de Varennes concernant le transport en commun;
- Demande d'information concernant la location d'heures de glace au Polydôme;
- Demande de clarification quant à la publicisation des séances spéciales à la population;
- Demande de précision quant à l'urgence des travaux octroyés pour la stabilisation des berges au parc de la Commune;
- Demande de clarification concernant le type d'aménagement choisi afin de stabiliser la portion des berges érodée;
- Demande d'information quant à un système de partage de véhicules municipaux la Ville et les citoyens;
- Demande de précision sur le nombre de logements sociaux créés sur le territoire de la Ville de Varennes et les nouvelles constructions habitables près de l'Espace des bâtisseurs;
- Demande de clarification concernant les nouveaux projets du centre-ville;
- Demande d'information concernant la taxation du nouvel édifice d'Éthanol Cellulosique Varennes;
- Demande d'information concernant la ventilation de l'acquisition d'immeubles au budget 2024.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 50.

*Le maire,*

*La directrice adjointe des Services  
juridiques et greffe,*

\_\_\_\_\_  
Martin Dampousse

\_\_\_\_\_  
Mylène Rioux, OMA